

Châtillon, le 11 mars 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Mardi 23 janvier 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE 23 JANVIER À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 9, à l'espace maison blanche, en présence du public et sous la présidence de **Mme GACHOT Isabelle**, co-présidente et de **M. JACQUOT**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 12 janvier 2024**.

Présents :

M. JACQUOT Stéphane, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon et Mme GACHOT Isabelle, co-présidente, M. BASSIEN Louis-Marie, Mme DALI Rachida, Mme DURAFFOURG Julie, Mme MOERS Céline, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François,

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Absents ayant donné pouvoir : /

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
Mme Élodie DORFIAC, 1^{ère} Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire,

Absent(e)s excusé(e)s :

M. BERTIN Yan, M. CLAMAN Laurent, Mme ORAY Banu, M. ZAIDI David-Samy, M. ZARIOUHI Saïd

Absent(e)s : /

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
2. Concertation sur le stationnement règlementé
3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024
4. Point sur les travaux prévus dans la zone des Arues
5. Point sur les travaux du Burger King et la rédaction de la charte
6. Information sur le projet immobilier Boulevard Stalingrad
7. Point sur les actions de lutte contre le trafic de cigarettes au métro
8. Point propreté de la coulée verte dans le quartier
9. Intervention d'un responsable du technicentre SNCF (à confirmer)
10. Renouvellement des conseils de quartier
11. Bilan 2023 des conseils de quartiers
12. Échanges avec le public

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023

Aucune remarque de modification n'étant prononcée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Concertation sur le stationnement règlementé

La ville est en délégation de service public avec un prestataire concernant le stationnement. Six mois de concertation sont prévus avec 3 ateliers organisés sur ce sujet :

- Jeudi 29 février, de 20h à 22h, Folie Desmares
- Mercredi 06 mars, de 20h à 22h, Ecole Marcel Doret
- Mercredi 13 mars, de 20h à 22h, Espace Maison Blanche

Rappel :

La gestion du stationnement a été déléguée à une société privée depuis 2005 par un contrat de délégation de service public (DSP). Le stationnement est devenu payant depuis 2018 et ce jusqu'à 2029.

Depuis 2020, la volonté de Madame la Maire et de son équipe est de mettre fin à ce contrat afin de récupérer la gestion directe du stationnement. Cependant, après avis des cabinets d'avocats et experts comptables, il est impossible de rompre le contrat sans devoir payer une forte indemnisation.

Par contre, il est sans doute possible de négocier des avenants pour améliorer l'organisation du stationnement sur la ville et trouver de meilleures règles.

En plus des ateliers de concertation indiqués ci-dessus, une concertation en ligne sur internet est aussi prévue via un lien qui sera transmis dans le journal de février ainsi qu'une version papier mise à disposition dans les services municipaux.

Les pistes d'amélioration, déjà évoquées dans d'autres conseils de quartier, sur lesquelles il est proposé d'avancer sont :

- La ½ heure gratuite n'est autorisée que dans la zone rouge en 1 fois sur la journée : voir comment diviser cette ½ heure ?
- Les abonnements ne sont que sur la zone verte, ils pourraient être étendus sur la zone rouge et/ou aux 2 roues ?
- Ajouter des rues payantes surtout celles limitrophes aux actuelles zones payantes ou limitrophes à d'autres communes pour lesquelles le stationnement est payant ?
- Élargir les abonnements aux professionnels et/ou associations..... ?

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- Pour les professionnels de santé, la durée est passée à 4 heures de gratuité. Pour cela, il faut se faire enregistrer, puis prendre un ticket à l'horodateur
→ L'idée serait d'avoir 8 heures de gratuité
- Le parking Maison blanche est vide et il est dommage de devoir payer lorsqu'il y a des manifestations ?
→ Le parking Maison blanche reviendra à la ville à partir de 2029. Il est souvent vide et ne rapporte pas beaucoup d'argent.

3. Agenda des festivités et cérémonies pour l'année 2024

Galette des Conseillers de Quartier :

- Samedi 27 janvier, 11h à la Folie Desmares

Fête de la bière :

- 27 et 28 janvier, Espace Maison blanche

Animation avec des dioramas de paysages réalisés en Playmobil

- 3 et 4 février à l'Espace Maison blanche

Chasse aux œufs :

- 30 mars, Parc Matisse

Fête des enfants :

- 25 mai, Parc Matisse

Brocante de printemps :

- 26 mai, autour de la rue de Bagneux

Fête de la ville :

- 1er juin, Vieux Bourg (cela sera la dernière fois que la rue Gabriel Péri sera en l'état car les travaux commenceront dans les jours qui suivront la fête de la ville)

Fête de la musique :

- 21 juin, plusieurs sites

Fête des sports :

- 29 juin, Stade Guy Môquet

CONSEILS MUNICIPAUX :

- 28 février, Folie Desmares
- 3 avril, Folie Desmares
- 26 juin, Folie Desmares

Il est indiqué que toutes ces informations sont également consultables sur le site internet de la ville ou sur l'application « Mon Châtillon ».

4. Point sur les travaux prévus dans la zone des Arues

Le périmètre de l'étude concerne la zone formant un triangle entre la rue Pierre Sépard, le boulevard de la Liberté, une partie de l'avenue de la République et la rue Étienne Déforges.

Plusieurs objectifs :

- Un des objectifs est de requalifier entièrement ce quartier qui est à l'écart du reste de la ville de Châtillon avec essentiellement une zone artisanale, des petits commerces, des casses, des garages et des lieux de stockages.
C'est la dernière grande réserve foncière de la ville et donc le lieu d'un projet municipal majeur pour repenser ce quartier et avoir l'opportunité d'y construire un lycée.
Il est souligné que négocier la construction d'un lycée avec la Région est un travail très long.
Il faut donc proposer un modèle d'aménagement de l'ensemble du quartier en réservant un hectare à la Région pour proposer la construction de ce type d'établissement scolaire.
- Le deuxième enjeu pour cette zone est de répondre aux objectifs de constructions de logements imposés par l'État tout en gardant une mixité des projets avec des logements mais aussi des commerces. Cela permettra d'éviter une densification diffuse avec des promoteurs qui démarchent les propriétaires fonciers un par un, sans se soucier des équipements publics, des adaptations aux équipements scolaires, de la voirie, des commerces, etc...
Il est indiqué que le projet des Arues se fera de manière cohérente avec une mixité des activités avec du logement, de l'équipement public (groupe scolaire et lycée), des commerces en gardant une partie de l'artisanat.
- Le dernier point concerne le fait que la zone des Arues est un îlot de chaleur mis en évidence par les études thermiques sur la ville. En effet, il s'agit d'une zone bétonnée et urbanisée à plus de 90%. L'objectif est donc de déminéraliser cette zone, d'élargir la coulée verte et d'avoir un grand parc au milieu du quartier avec un urbanisme équilibré qui permettra de désimpermeabiliser les sols, de planter des arbres.

Vallée Sud Aménagement travaille en partenariat avec la ville sur l'ensemble de ce projet.

Ce projet a été chiffré et répond à tous les points évoqués précédemment.

Le principe urbanistique est de recréer un urbanisme qui existe historiquement à Châtillon : les venelles qui traversent les quartiers surtout dans la zone pavillonnaire (ce sont des allées

piétonnes qui traversent les blocs d'immeubles et qui créent des transverses végétalisées sans voiture).

Un exemple d'aménagement consisterait à construire des immeubles en alignement qui donnent d'un côté sur une allée piétonne assez vivante, la coulée verte élargie, et en arrière des espaces verts privés. Pour cela, il faudrait privilégier un maximum de logements traversants qui bénéficient à la fois de l'air et de l'aération naturelle et de la double exposition sur les espaces verts.

Il s'agit d'un projet à long terme, prévu par phases successives jusqu'en 2036.

Actuellement, la phase 1 est commencée : des lots appartenant à des promoteurs ont commencé à être détruits. Cela concerne ceux situés en face du campus d'Orange et de part et d'autre de la coulée verte.

Trois éléments sont en cours de réalisation :

- La mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Châtillon via une déclaration de projet : l'ancien PLU interdisait la construction de logements et était dédié uniquement à une zone de bureaux. L'idée est de refaire de la mixité fonctionnelle en modifiant le PLU
- Créer une zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Mener une évaluation environnementale commune par la direction de l'environnement et de l'industrie de l'État

Une enquête publique démarrera vendredi 26 janvier et se terminera mercredi 13 mars pour avoir un maximum d'avis sur la zone des Arues. Pour participer, il est possible :

- Soit de rencontrer la commissaire enquêtrice lors de ses permanences au bureau de l'urbanisme du centre administratif municipal
- Soit d'utiliser le registre numérique pour déposer les commentaires en ligne.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- En cas de changement d'équipe municipale, est-ce que le projet repartira de zéro ou sera-t-il poursuivi ?
 - Il y a des procédures qui permettront de poursuivre le projet mais une nouvelle municipalité pourra tout à fait modifier des éléments par voie d'avenants. Le principe sera forcément conservé mais des modifications seront possibles même si administrativement ce sera très complexe à gérer.
- Est-ce qu'il est possible de ne pas avoir l'autorisation de construire un lycée à Châtillon ?
 - C'est tout à fait possible puisque c'est la Région qui étudie le projet transmis par la municipalité. Il est rappelé que c'est une négociation au long cours.
- Le dossier sera-t-il consultable pour l'enquête si l'on souhaite approfondir tel ou tel point ?
 - Tout est consultable en ligne mais comme le dossier est conséquent, une synthèse avait été proposée dans un des Châtillon-Info précédents avec l'intégralité de l'ambition municipale.
- Ce qui est soumis à l'enquête est la modification du PLU, la création de la ZAC et l'étude environnementale ?
 - Il s'agit de la mise en concordance du PLU avec le PLUI qui est intercommunal, uniquement pour cette partie de la ville.
- Le projet étant à long terme, il y a le problème de l'acquisition du foncier ?
 - En effet, il y a une centaine de parcelles. Certaines parcelles ont déjà été acquises par des promoteurs donc il va être possible de démolir les bâtiments qui s'y trouvent
- Quelle est la différence entre l'aménageur et la foncière ?
 - C'est la même entité, l'aménageur acquiert les terrains et les revend aux promoteurs. Le but est d'acquérir les terrains au fur et à mesure des ventes.
- Y a-t-il une date butoir pour les négociations sur la faisabilité du lycée ?
 - Non. Il y a un programme pluriannuel d'investissement pour les lycées. Comme cela a déjà été indiqué, c'est un projet à long terme.

- Les parcelles vont-elles rester vides très longtemps ? Aurons-nous toujours la vue dégagée sur Paris ?
 - Pour le moment il y a des endroits détruits et les architectes font des propositions de constructions et d'aménagements
 - Les immeubles qui seront construits seront du même type que ceux qui existent déjà, de type R+6.
Mais toute construction peut effectivement entraîner une perte de vue dégagée. Il est souligné qu'une vue parfaitement dégagée est de l'ordre de l'exceptionnel dans la petite couronne de la région parisienne.
 - Les premiers permis de construire seront déposés l'année prochaine, donc l'immeuble devrait être construit dans les 3 ans ½ à venir.
- Comment est prévu le budget et sa répartition ?
 - C'est l'aménageur qui gère. L'objectif est que cela ne coûte rien à la municipalité.
 - L'équilibre se trouve au global du projet en incluant des logements, des commerces, des espaces verts, ...
 - La ZAC est utile pour faire contribuer les promoteurs aux aménagements de voirie et aux équipements publics du quartier.
- Y a-t-il suffisamment d'enfants à Châtillon pour créer un lycée ?
 - Il y a environ 600 à 700 châillonnais qui sont lycéens actuellement.
 - Le projet de lycée ne serait effectif que dans une quinzaine d'années
 - Actuellement les enfants sont dispersés sur le lycée Monod à Clamart et sur les lycées de Chatenay, le Plessis Robinson, Sceaux. Si l'on comptabilise tous ces lycéens, il y a suffisamment d'effectif pour ouvrir un lycée.
- Comment cela va se passer concrètement pour les habitants du quartier ?
 - Il s'agira de négociations individuelles. Si les vendeurs sont pressés ils seront rapidement reçus avec des propositions financières et des discussions possibles.
Pour le moment, nous en sommes à la phase de la présentation pendant laquelle les habitants sont informés et un courrier leurs sera adressé.

Parmi les projets il y a notamment un projet de restaurant en terrasse qui donne sur la coulée verte. Il est souligné qu'à ce jour il n'y a pas un seul endroit sur la coulée verte, entre Paris et Massy, qui permette de s'arrêter pour prendre un verre par exemple. À terme, il y en aura 2 à Châtillon, dont un au niveau d'Orange Garden.

Résumé du principe :

Au niveau de la ZAC, les élus et les urbanistes réalisent un cahier de prescriptions lot par lot dans lequel ils détaillent les préconisations de matériaux, d'aménagements (par exemple les logements traversants), l'élargissement de la coulée verte avec des espaces verts privés et publics de part et d'autre, etc ...

Les architectes travaillent à partir de ce cahier de prescriptions.

Pour chaque lot, il y a un appel à candidature des promoteurs qui vont proposer les projets de leurs architectes.

Même lorsqu'un architecte est choisi, il y a des ateliers organisés avec eux pour discuter et développer le projet.

Il est souligné que les élus n'ont pas souhaité accepter de projets d'architecte avec des entrées de bâtiment du côté de la coulée verte car cela implique une privatisation d'une partie de celle-ci.

Il est indiqué que les promoteurs sont finalement satisfaits que les projets d'immeubles de bureaux aient été arrêtés.

5. Point sur les travaux du Burger King et la rédaction de la charte

Il y a eu des retards dans les travaux en raison de plaintes de la copropriété.

L'ouverture est toujours prévue fin juin 2024.

Sur le plan de l'entretien et en particulier au niveau de la terrasse de l'ancien restaurant (Villa Moa), la ville a demandé au groupe Bertrand de nettoyer cette partie-là depuis le mois de décembre mais ils n'ont pas encore répondu à cette demande.

Concernant la charte d'usage demandée par la municipalité :

- Le restaurant Burger King s'engage sur l'entretien et la livraison. Cela donne des points intéressants pour un volet attractif de la ville puisque la société Bertrand travaille avec la ville pour faciliter l'embauche locale en organisant un job-dating.
- Sur la gestion de la livraison, des règles ont été établies afin qu'il n'y ait pas de livraison au-delà de 22 heures. Il a également été fixé un point de livraison au niveau du rond-point Saint Éxupéry.
Lorsqu'il y aura des abus de la part des livreurs, cela sera signalé à la police municipale ainsi qu'aux plateformes de livraisons (UBER et DELIVEROO).
- Sur l'occupation du domaine public, concernant la propreté notamment sur la terrasse extérieure (qui avait fait débat), la société Bertrand s'engage à ce qu'il y ait un entretien jusqu'à 100 mètres autour du site. En interne, la société Bertrand mettra en place des actions de lutte contre les déchets abandonnés, procédera au tri sélectif des déchets avec des nouveaux matériaux d'emballages lavables et réutilisables pour la consommation sur place, comme l'exige la loi limitant les déchets.
- Il y aura autant de fois que possible, mais à minima une fois par an, une participation aux conseils de quartier de façon à pouvoir échanger avec la société Bertrand sur l'usage de l'espace et la pratique de cette charte à long terme.
- Des poubelles autour du Burger King, en nombre suffisant seront installées.
- Il est souligné que c'est la première fois que cette société signe une telle charte puisque c'est la première fois qu'une collectivité leur demande de mettre des choses en place pour préserver l'environnement des riverains.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- Il est indiqué qu'il va falloir rester vigilant pour vérifier que la société respecte bien la charte.
- L'article 6 indique qu'il y aura un agent de sécurité mais il n'y a pas d'horaire ?
 - L'agent de sécurité est prévu en cas de besoin, ce n'est pas systématique, c'est la raison pour laquelle les horaires ne sont pas indiqués. La société a expliqué que quasiment dans aucun de leurs restaurants ils ont besoin d'un agent de sécurité. De plus, dans le quartier Maison blanche, la société considère que cela a peu de chance d'être nécessaire car ce n'est pas un quartier compliqué et difficile.
- Si la société ne respecte pas ses engagements, que se passe-t-il ?
 - La ville va faire en sorte que grâce au dialogue, la charte soit respectée. Le service commerces fait des points réguliers comme avec l'ensemble des autres commerçants de la ville et la police municipale sera présente très régulièrement et dès l'ouverture pour vérifier le respect des règles établies.
 - Il est souligné que des commerces de la ville ont vu leur activité limitée par un arrêté municipal car ils imposaient trop de contraintes aux riverains.
 - Si les règles ne sont pas respectées, puisque cette charte est un engagement moral entre le conseil de quartier, la société et la municipalité, la société sera limitée administrativement.

M. JACQUOT propose aux conseillers de quartier de donner leur avis sur cette charte avant la signature de Madame la Maire.

Il est procédé au vote suite à la prise de connaissance de cette charte par les conseillers de quartier. Cette charte est acceptée à la majorité.

Elle sera annexée au PV lors du prochain conseil de quartier lorsque Madame la Maire l'aura signée.

- La société n'étant pas immatriculée, qui signe pour Burger King ?

- Cette chartre va être soumise au groupe Bertrand en précisant qu'elle a été soumise aux conseillers de quartier pour avoir leur avis.
- La franchisée s'engagera mais pas le groupe lui-même.
- Madame la Maire signera la version finale
- Il est indiqué qu'une soixantaine d'emplois vont être créés sur la ville suite à l'installation du Burger King.

6. Information sur le projet immobilier Boulevard Stalingrad

Il s'agit du projet immobilier boulevard Stalingrad : les travaux se situent sur l'îlot incluant l'ancien restaurant chinois et les maisons qui se trouvaient derrière.

Un promoteur a acheté l'ensemble de cette zone. Il a fait une présentation publique la semaine dernière à l'espace maison blanche.

Le permis de construire a été déposé et il est en cours d'instruction dans les services municipaux.

Il est souligné que ce permis avait été refusé une première fois car il n'était pas conforme au PLU.

Le promoteur a fait les modifications et a déposé de nouveau le permis qui est donc en cours d'instruction. Le permis devrait être délivré d'ici le mois de mars, les travaux débuteraient en début d'année 2025 pour une livraison en 2027.

Il s'agit d'un immeuble de 7 niveaux avec au centre un grand îlot d'espaces verts qui permet de respecter les nouvelles obligations du PLU : soit 40% d'espaces verts sur un programme, une désimperméabilisation des sols, des locaux commerciaux au rez-de-chaussée.

Il est indiqué que 91 logements sont prévus (dont 40 % de logements sociaux pour répondre à la demande de l'État de construire des logements surtout dans les 500 mètres autour de la gare du Grand Paris Express).

Il est indiqué qu'une grande marque de brasserie de qualité est intéressée pour s'installer à Châtillon sur l'ensemble du rez-de-chaussée de cet immeuble.

Il n'y aura qu'un niveau de parking en raison du passage du métro en dessous.

Questions des conseillers de quartier :

- Il est souligné que les habitants du quartier n'ont pas été conviés à la réunion. Il est prévu que la brasserie ait un service de voiturier, par conséquent où seront garées ces véhicules ?
 - Il est indiqué que cette chaîne de brasserie propose ce genre de service dans certains endroits. Ce sera au propriétaire de la chaîne de voir où et comment il gare les véhicules. Il pourra envisager de louer des places ou de contractualiser avec le parking Maison blanche ?
- Parmi les habitants de cet immeuble il y aura des familles, dans quelle école les enfants seront-ils être orientés ?
 - Les écoles sont loin d'être complètes et il y aura de la place pour ces enfants. L'école de secteur sera l'école Joliot Curie. Cependant, 91 logements ne représentent pas une grande proportion d'enfants à scolariser.

7. Point sur les actions de lutte contre le trafic de cigarettes au métro

Il est souligné que visuellement, il n'y a quasiment plus de trafic de cigarettes.

L'annexe de la police municipale est installée depuis maintenant 2 ans.

Très rapidement des interpellations et des interdictions d'être sur le territoire de la ville ont été réalisées.

En 2020, il y avait vraiment beaucoup de vendeurs sur ce site, environ une quarantaine.

Maintenant ils sont une dizaine au niveau du Crédit Mutuel.

Le cabinet du ministre de l'intérieur et le préfet de police ont été sollicités.

Le préfet de police est venu en visite sur la ville pour qu'il lui soit expliqué ce qui est mis en

place par la ville de Châtillon, sans les moyens de l'État pour lutter contre ce trafic. Suite à cette visite, des aides ont été apportées de la part de la police nationale avec une brigade équestre et une brigade de la compagnie d'intervention.

La ville de Châtillon a également été sélectionnée par Mme Valérie PECRESSE, la présidente de la région, pour avoir un soutien sur le plan de la sécurité.

Des points réguliers sont réalisés avec la police départementale, la région, les agents de sécurité de la RATP.

Tout cela améliore le cadre de vie des habitants du quartier mais il faut poursuivre les efforts. La zone du métro et du quartier Maison blanche est, par exemple, complètement couverte par la vidéoprotection.

- Depuis quand les caméras sont-elles mises en place ?
 - Depuis la fin de l'année 2023 et début de l'année 2024. Il reste une partie non déployée au niveau de la Villa Paroseaux sur le quartier des Sablons.
 - Le parking République va également être équipé du système de vidéoprotection.

L'annexe de la police municipale est attenante à l'annexe du service public.

À partir du mois de mars, il y aura la possibilité de faire le renouvellement de la CNI, du passeport ainsi que certains titres d'état civil. Cela va d'abord se faire sur une base expérimentale avec des créneaux prévus les jeudis dans un premier temps. En fonction des besoins, il sera prévu par la suite d'ouvrir des créneaux supplémentaires.

- Avez-vous des nouvelles du bureau de poste au niveau du métro ?
 - Un mail est reçu environ tous les 10 jours pour signaler la poursuite de la fermeture sur certains créneaux horaires de ce bureau de poste en raison d'un manque de personnel.

8. Point propreté de la coulée verte dans le quartier

- Point sur la propreté de la coulée verte avec toutes les déjections canines présentes en très grand nombre dans les petites allées en sable.
 - L'entretien est réalisé par le département cependant la municipalité va faire remonter l'information. Le service propreté de la ville passe 2 fois par jour mais il n'intervient pas sur la coulée verte qui appartient au département.
 - Voir s'il est possible de faire un panneau « interdit aux chiens » à cet endroit
 - La verbalisation est difficile car il faut prendre les personnes sur le fait.
 - Ce sont des incivilités très importantes. Cependant, il n'y a rien pour les chiens à cet endroit de la ville.
 - Un vœu pourrait être émis au département pour la création d'un caniparc.
- La coulée verte est très souvent dans le noir, cela n'est pas très sécurisant :
 - Le département a un problème avec son prestataire qui vient pourtant régulièrement faire des réparations mais celles-ci ne sont pas pérennes.
 - Ces informations sont remontées régulièrement par la municipalité au département grâce à l'application de la ville.
- Est-il possible de faire une charte pour les personnes qui louent l'Espace Maison blanche ?
 - Une charte de bonne utilisation pourrait être indexée au contrat de location ou à la convention de location lorsqu'il s'agit d'une association.
 - Il faudrait également que le parking soit ouvert les soirs où il y a des manifestations, afin d'éviter que des voitures se garent derrière le bâtiment sur la voie d'accès des pompiers.

9. Intervention d'un responsable du technicentre SNCF :

M. JACQUOT indique que les responsables de la SNCF ne sont pas habitués à venir parler aux instances de démocratie participative. La demande a été formulée mais ils n'ont pas donné suite.

C'est cependant un sujet notable en raison des nuisances importantes.

10. Renouvellement des conseils de quartier

Il s'agit ce jour, du dernier conseil de quartier avant les élections pour le renouvellement des conseillers de quartier qui aura lieu le 30 avril prochain.

La question est posée aux conseillers de quartier s'ils souhaitent renouveler leur mandat ? Environ 45% des conseillers de quartier souhaitent renouveler l'expérience.

M. MOUTON indique que le règlement intérieur va être modifié et présenté en conseil municipal afin d'être validé. Les modifications porteront :

- sur les dates de début et de fin de mandat des conseillers de quartier
- sur un quota d'anciens conseillers de quartier parmi les volontaires
- sur un collège de suppléants pour assurer le quorum lors des réunions.

La campagne de candidatures aura lieu du 1^{er} au 31 mars avec :

- un formulaire en ligne
- un formulaire papier disponible dans les différents bâtiments administratifs de la ville
- une communication dans le Châtillon-Info du mois de février.

Le tirage au sort par commissaire de justice sera le 30 avril 2024.

La parole est donnée aux conseillers de quartier :

- Est-il possible d'avoir un budget de la part de la Mairie pour permettre au conseil de quartier d'agir et d'avoir la possibilité de produire du concret tels que des projets comme une fête de quartier ?
 - La ville peut effectivement associer un budget pour répondre aux besoins de chaque quartier. Le budget participatif fait partie des idées émises que la municipalité peut envisager.
- Est-il possible d'avoir une formation sur les conseils de quartier, sur ce qui est attendu, comment cela fonctionne ?
 - Il a été proposé lors de la séance d'installation, de réaliser une passation entre les anciens conseillers et les nouveaux conseillers.
 - Il est souligné que le règlement explique bien les règles et que lors de l'installation du conseil de quartier, les différents éléments sont expliqués. Cependant, il est possible d'expliquer comment monter, suivre et faire aboutir un projet en étant accompagné par la municipalité.
- Il est souligné que transmettre l'enthousiasme est plus facile avec un témoignage ou une vidéo que simplement avec un texte écrit.
 - Une vidéo est prévue avec des témoignages de conseillers de quartier sur leur expérience.

11. Bilan 2023 des conseils de quartiers

Les services ont établi un document communiqué aux conseillers de quartier présentant le bilan du conseil de quartier.

Ce bilan fait un rappel sur la constitution du conseil de quartier avec un effectif final de 13 conseillers de quartier suite à 2 démissions pour mutation ou changement de situation professionnelle ou familiale.

Il a été mis en place un système de signalements et de collectes de propositions, interne au conseil.

En 2023, l'année a été marquée par :

- un vœu formulé par le conseil de quartier auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour le réaménagement d'un espace de jeux le long de la coulée verte
- Une session spécifique consacrée au thème de l'installation du Burger King

Un tableau rappelle :

- les différentes séances tenues avec une réunion dédiée à l'installation du Burger King
- un recensement des différents sujets à l'ordre du jour pendant l'année

Il est souligné que ce bilan de mi-mandature est plutôt positif concernant l'implication des conseillers de quartier sur les sujets forts comme le vœu ou l'installation du Burger King. Cette démocratie participative a ainsi pris beaucoup de sens au sein de ce conseil de quartier.

12. Échanges avec le public

Il est proposé de poursuivre les échanges autour d'un moment de convivialité.

M. PFEIFFER'OVA remercie l'ensemble des conseillers de quartier pour leur implication et les échanges fructueux et intéressants lors de ce premier mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h

Adjoint à la Maire

Co-présidente

M.JACQUOT Stéphane

Mme GACHOT Isabelle

Procès-verbal validé lors de la séance du 04 juin 2024.